

Conseil d'Établissement n°2

11/02/2025

Procès-verbal

(sous réserve d'approbation du prochain CE)

Nombre de votants : 14/18

Le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE) à 18h05.

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Casañas

Les documents présentés en CE ont été déposés sur un espace protégé DIGIPAD conforme au RGPD.

Aucune question diverse n'a été reçue en amont de la séance.

En raison d'un malentendu, les questions soulevées par les représentants des parents d'élèves seront traitées dans la mesure du possible au cours du présent Conseil d'établissement, ou feront l'objet d'une réponse lors de la prochaine séance.

Les questions écrites des parents transmises ce jour seront annexées au présent procès-verbal.

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

1. Ouverture et mise en place du Conseil

- Adoption de l'ordre du jour : **vote à l'unanimité.**

- Approbation du PV précédent : Le PV du Conseil d'Établissement du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité. **Vote à l'unanimité.**

2. Calendrier scolaire 2025-2026

Le Proviseur présente la trame du calendrier scolaire, construite à partir de la note de service du 7 novembre 2024 de l'IEN AEFE. La proposition de calendrier a été transmise et pré-approuvée par l'inspecteur AEFE basé à Dakar. La trame respecte :

- les 36 semaines réparties en 5 périodes ;
- les contraintes locales (jours fériés, calendrier lunaire) ;
- l'encadrement horaire AEFE (26 heures hebdomadaires en primaire, 6 heures maximum par jour);
- la rentrée au plus tôt le 2 septembre 2025 pour les élèves.

Une mention explicite sera ajoutée pour signaler que le calendrier ne prend pas en compte les périodes d'examen du secondaire.

Vote : **Vote à l'unanimité.**

3. Présentation et vote des tarifs et du règlement financier 2025-2026

Le Proviseur présente :

- une **augmentation de 5 % des frais de scolarité** à compter du 1er septembre 2025 ;
- une **hausse de 50 % des frais pour les candidats individuels aux examens** à la session 2025 (notamment baccalauréat), justifiée par la lourdeur croissante de la gestion de ces épreuves et la hausse de 30 % du nombre d'établissements inscrivant des candidats.

Les nouveaux tarifs pour candidats individuels seront gelés pour les 2 années à venir, sauf circonstances exceptionnelles, afin d'offrir visibilité et lisibilité à l'ensemble des établissements partenaires. Ces tarifs ont été présentés aux établissements privés.

Cadre économique

- Objectif : maintenir un équilibre budgétaire pérenne, garantir la qualité pédagogique, et renforcer les infrastructures ;
- Recommandations fortes de l'AEFE pour adapter les écolages à la réalité économique locale ;
- Inflation projetée à 4,3 % (projet de loi de finance 11/2024, Mauritanie), estimée à 5,5% par le FMI et la Banque africaine de développement, et jusqu'à 8 % par les conseillers du commerce extérieur français de Mauritanie.

Règlement financier

- Entièrement revu et clarifié pour le rendre compréhensible et sans ambiguïté par les familles ;
- Précisions sur les abattements, modalités de paiement, échéances et bourses ;
- Encadrement des responsabilités du représentant légal dans EDUKA

Échanges avec les représentants des parents d'élèves

Les parents posent des questions sur :

- La durabilité de ces hausses ;
- L'absence de trajectoire tarifaire pluriannuelle ;
- Le retour sur investissement pédagogique ;
- L'impact éventuel de la prochaine homologation de certaines écoles mauritaniennes.

Le Proviseur répond que :

- La nouvelle direction agit avec transparence et dans un cadre de responsabilité ;
- Un plan stratégique de développement (PSD) est en cours de réflexion, incluant un nouveau projet d'établissement interdegrés, pierre angulaire d'une dynamique de développement qui doit guider l'avenir du LFTM ;
- Des travaux sont en cours avec la DAF AEFE pour modéliser une projection tarifaire sur plusieurs années, en veillant à la soutenabilité pour les familles ;
- L'impact de l'homologation éventuelle de 7 écoles mauritaniennes ayant déposé un dossier est limité. Le LFTM est modélisant. Tout n'est pas parfait mais la dynamique en cours va projeter l'établissement vers le futur en laissant loin les écoles homologuées.

Le Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) fait un point sur la dynamique d'homologation en Mauritanie.

Il rappelle d'abord l'ancrage historique de l'enseignement français dans le pays, ainsi que son évolution récente marquée par une demande croissante d'homologation émanant d'établissements privés. Cette reconnaissance, délivrée par le ministère français de l'Éducation nationale, constitue un gage de qualité académique et d'exigence pédagogique, garantissant l'intégration au réseau de l'enseignement français à l'étranger.

En 2025, sept établissements ont été retenus pour franchir la première étape de la procédure, sur la base de leur dossier. Ils bénéficieront tous d'une mission d'évaluation conduite sous mandat du ministère français de l'Éducation nationale, dans le strict respect des principes d'impartialité et d'indépendance.

La décision finale appartient exclusivement au comité interministériel français, seule instance habilitée à accorder :

- Une homologation totale sur les niveaux demandés (ici : maternelle et élémentaire pour les sept établissements) ;
- Une homologation partielle ou différée ;
- Ou un refus motivé.

Les résultats de cette procédure sont attendus pour juin 2025.

M. le COCAC souligne enfin l'importance stratégique de l'enseignement français en Mauritanie, en rappelant le rôle actif de l'ambassade de France, mobilisée dans une démarche de coopération étroite avec les autorités mauritaniennes, dans le respect des compétences et prérogatives de chacune des parties.

Vote : le règlement financier 2025-2026 et l'augmentation des tarifs sont **adoptés à la majorité des membres présents**. Les représentants des parents s'abstiennent.

4. Application du règlement général sur la protection des données (RGPD)

M. Kreitel, responsable RGPD, rappelle les obligations des EGD en matière de RGPD, comme tout opérateur public. Le Proviseur annonce :

- La finalisation d'une charte des usages numériques ;
- Une charte du bon usage de l'intelligence artificielle en contexte scolaire ;
- Ces documents seront présentés lors du prochain Conseil d'établissement.

5. Questions diverses et suivi stratégique

Climat scolaire

Le retour de la mission RH-DEOF AEFE est positif. Le compte rendu est en cours de rédaction et sera communiqué aux acteurs concernés avec une feuille de route pour l'établissement.

Missions financières AEF

- La mission DAF AEF a testé une nouvelle méthodologie d'audit à Nouakchott, avec des retours très favorables ;
- La mission de l'agent comptable principal AEF a confirmé l'absence d'irrégularité et salué le professionnalisme du travail engagé depuis septembre par l'équipe DAF pour régulariser les anomalies.

Enseignement des langues

Un travail sur le plurilinguisme a été engagé avec :

- La mission de l'inspection d'arabe AEF ;
- Une action de formation en établissement (AFE) interlangues avec la formatrice d'anglais de Dakar ;
- Une dynamique à inscrire dans le projet de parcours linguistique renforcé PARLE et l'élaboration du parcours en langues des élèves de la PS à la Terminale dans un contexte plurilingue d'enseignement en 4 langues et de nombreuses langues maternelles.

Inscription 2025-2026

Les représentants demandent plus de transparence sur les critères et procédures. Le Proviseur confirme une remise à plat complète dans la plus grande transparence avec l'APELF. La politique d'accueil des fratries sera clarifiée en tenant compte des capacités pédagogiques réelles.

Projet d'établissement

Interpellé par les représentants, le Proviseur confirme que le projet d'établissement actuel doit être remis à plat. Une refonte complète sera menée, intégrée dans le plan stratégique de développement de l'établissement, en lien avec les orientations AEF pour les EGD. Ce projet interdégradé servira de fondement à la cohérence de l'action pédagogique dans les années à venir. Ce travail sera mené dans le cadre d'une procédure qualité d'amélioration continue. Un groupe de pilotage assurera le suivi et la présentation de sa mise en œuvre pour le conseil d'établissement, en lien étroit avec les instances de l'établissement.

Au regard des priorités rencontrées par l'équipe de direction depuis sa prise de poste, ce travail sera mené au plus tard au 1^{er} trimestre 2025-2026.

Conclusion

Le 3^{ème} conseil d'établissement aura lieu le mardi 15 avril 2025.

Clôture : 20h45.

Questions diverses soulevées par les représentants des parents d'élèves

1. Jusqu'où ira cette hausse ? Peut-on avoir une visibilité sur l'évolution des frais dans les années à venir ? Existe-t-il une limite à ces augmentations, ou un plan pluriannuel pour mieux anticiper les coûts ?

2. Quel est le retour sur investissement pour les familles ? L'augmentation des effectifs et des frais de scolarité s'accompagne-t-elle d'une amélioration réelle des services ou de la qualité d'enseignement ? Comment justifie-t-on concrètement ces hausses au regard du rapport qualité/prix ?

3. Quid de l'accessibilité financière ? Certaines familles, notamment celles avec plusieurs enfants scolarisés, commencent à être fortement impactées. Ne risque-t-on pas de voir des élèves contraints de quitter l'établissement faute de pouvoir suivre financièrement ? Y a-t-il des mesures prévues pour éviter cela, comme des dispositions de soutien ou d'aménagement des frais ?

4. Quelle est la stratégie de réponse face à la concurrence avec les écoles homologuées ? La Mauritanie attire une nouvelle offre scolaire qui peut, en théorie, à la majorité des ménages se supporter des frais de scolarité allégés. À moyen terme, ne risque-t-on pas un transfert progressif d'élèves vers ces établissements ? Cette politique tarifaire ne va-t-elle pas fragiliser l'établissement lui-même en réduisant son attractivité ? Quelles stratégies seront poursuivies pour maintenir l'accessibilité tout en restant compétitifs ?

5. Quelle stratégie pour renforcer l'apprentissage de l'anglais et de l'arabe dès le primaire ? Beaucoup d'élèves arrivent au collège avec un niveau insuffisant en anglais et en arabe, ce qui les pénalise dans leur scolarité. Quelles mesures sont envisagées pour améliorer cet enseignement ?

6. Quelle est la stratégie d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026 ? Les familles s'interrogent sur le processus des nouvelles inscriptions pour la rentrée 2025-2026. Nous souhaiterions avoir des précisions sur plusieurs points :

- Quelles seront les conditions d'ouverture des inscriptions ? À quelle date et sous quel format seront-elles lancées ?
- Comment se dérouleront les tests d'admission ? Quels seront les critères d'évaluation et de sélection des élèves ?
- Quelle sera la politique de traitement des dossiers ? Allons-nous fonctionner avec une limite stricte du type "premiers arrivés, premiers servis", ou bien tous les dossiers seront-ils étudiés sans restriction avant décision ?
- Quelle transparence sur les places disponibles ? Serait-il possible d'avoir une vision claire du nombre de places réellement ouvertes par niveau ?